



Déclaration CSE axe TGV SE octobre 2019

Mr le Président, mesdames et messieurs les élus,

Quelle actualité, quel battage, ou bien je devrais dire, quel abatage de cheminots ces 72 dernières heures.

Transformer un droit de retrait des ADC et ASCT en mouvement de grève, fallait oser !

La direction use et abuse du mensonge et des tentatives d'intimidations !

Affiché dans les gares, communiqué aux usagers par les applications d'entreprise, la direction a inventé le droit de « grève sans préavis... »

Mr le président, c'est scandaleux et mensonger. L'entreprise a fait usage de la calomnie envers ses salariés. De plus vous n'avez pas hésité une seconde à mettre en demeure les agents, ce qui constitue une entrave au droit de retrait, et donc un délit pénal.

La fédération FO des cheminots assistera tous les ADC et ASCT qui voudront faire reconnaître ce délit en justice. Nous alerterons tous ceux qui signifient ces mises en demeure en leur nom : « en vous demandant de faire cela, la direction vous met en position de répondre personnellement d'avoir commis un délit pénal, punissable de 10000€ d'amende par salariés concernés », Ceci est l'avis exprimé par les inspecteurs du travail qui ont assistés aux réunions extraordinaires qui ont eu lieu à la suite des dépôts de droits d'alerte.

Mr le président, la direction que vous représentez, doit répondre sur le fond du problème !

Depuis le début, la fédération FO Cheminots dit que l'EAS est dangereux. L'accident survenu le 16 octobre en Champagne-Ardenne l'a prouvé. Si les blessures de l'agent de conduite l'avaient empêché d'assurer la couverture d'obstacle, combien de mort y aurait-il eu ?

FO Cheminot exige la présence d'au moins un ASCT par train, habilité à la fonction d'agent d'accompagnement. L'ADC doit rester sur son cœur de métier, la conduite du train !

A FO Cheminot, comme pour beaucoup de cheminot, on ne plaisante pas avec la sécurité.

Heureusement que certains organismes veillent encore au droit du travail pour enrayer le risque calculé si cher à notre président Pepy.

En effet, la DIREECTE est la garante du respect du droit du travail. Ses inspecteurs le confirment un à un : les droits de retrait des cheminots ces 72 dernières heures sont légitimes et fondés ! Certains vont même courageusement préconiser la suspension des trains en conduite EAS.

FO Cheminot a donc eu raison d'alerter depuis des années la direction.

Raison aussi de s'inscrire, le 05 décembre dans un mouvement de contestation illimité pour défendre les régimes de retraites.

La réforme des régimes de retraite voulue par ce gouvernement prétend mettre fin aux 42 régimes actuels en les remplaçant par un régime universel par points.

Quel que soit l'angle sous lequel on prend ce sujet, quels que soient les futurs réglages du système, quelles que soient les hypothétiques mesures sur la pénibilité des métiers, ce système fera des retraites une variable d'ajustement des politiques économiques des gouvernements.

Ceux-ci décideront chaque année à l'occasion des Plans de Financement de la Sécurité Sociale la valeur du point en fonction du contexte économique, et donc le montant des retraites.

La précarité et l'incertitude dans lesquelles un tel système plongera les salariés les encourageront à souscrire des assurances privées dans le but de tenter de garantir un minimum de pension. C'est un cheval de Troyes de la capitalisation.

Dans une interview fleuve parue en août 2017 dans le magazine Le Point, le Président de la République déclarait : « le contrat social issu de 1945 est obsolète ». C'est bien le sens de la politique mise en œuvre. Ce contrat social, c'est notamment les nationalisations et la Sécurité Sociale.

Dynamitage de la SNCF, d'EDF, privatisation d'Aéroports de Paris, remise en cause des Instances de Représentation du Personnel, des Conventions Collectives et des Statuts, le programme est méthodiquement suivi.

C'est aujourd'hui le tour de la Sécurité Sociale et de ses trois piliers : l'assurance chômage, l'assurance vieillesse et l'assurance maladie.

Après avoir il y a quelques mois fait main basse sur l'assurance chômage, c'est donc aujourd'hui l'assurance vieillesse que le gouvernement entend mettre sous sa coupe. Agiter les régimes spéciaux comme des chiffons

rouges devant l'opinion publique relève de la pure supercherie. En effet, ceux-ci ne représentent que 3% des retraites et c'est bien sur les 97 autres pourcents que le gouvernement entend mettre la main également.

C'est bien là le sens de cette réforme. Demain viendra le tour de l'assurance maladie et le gouvernement prépare déjà l'opinion publique en créant de toutes pièces un déficit qui servira demain de prétexte.

La boucle sera alors bouclée et ce gouvernement aura mis fin au contrat social de 1945, issu du programme du Conseil National de la Résistance.

A moins que....

A moins qu'à l'image de la RATP, l'ensemble des organisations syndicales ne réalise l'unité sur les revendications de maintien des 42 régimes et de retrait du projet gouvernemental.

A moins que par la grève jusqu'à satisfaction des revendications les salariés n'imposent une défaite à ce gouvernement de liquidateurs.

Une date est prise, les organisations syndicales de la RATP ayant annoncé leur intention de faire grève à compter du 5 décembre.

La confédération FO dans son ensemble s'y inscrit pleinement et propose d'élargir cet appel par un appel interprofessionnel à la grève à partir du 5 décembre.

La fédération FO des Cheminots propose à l'ensemble des fédérations de cheminots de faire de même.

C'est dans l'unité la plus large et par la grève que nous ferons reculer ce gouvernement.

Tous ensemble, par la grève à partir du 5 décembre, gagnons le retrait du projet Macron/Delevoye.

Ce qui fût un jour la SNCF a donc un nouveau président. Pour mettre en application sa loi pour un nouveau pacte ferroviaire et dynamiter la SNCF en 5 Sociétés Anonymes, le gouvernement a donc choisi le président de Keolis et président du conseil d'administration de l'UTP, syndicat patronal de la branche ferroviaire.

Le message de la privatisation est clair. Si cela ne suffisait pas, le message a été rendu plus clair encore par l'audition du nouveau président devant les députés et sénateurs.

Un diagnostic : les cheminots travaillent trop peu et ne sont pas assez polyvalents.

Un remède : un plan de productivité jamais vu et un dynamitage de la réglementation.

Les apprentis sorciers sont au pouvoir. Rappelons que les règlements en vigueur ont été mis au point au fil de l'histoire du transport ferroviaire, le plus souvent pour garantir la sécurité des circulations.

Loin de cette histoire, les dirigeants actuels prétendent partir d'une feuille blanche et réinventer le chemin de fer.

La Fédération FO des Cheminots ne peut qu'être inquiète de l'évolution suivie. Les contre-réformes qui se sont succédées ces dernières années ont largement contribué à dégrader le service public du transport ferroviaire. L'application de la dernière en date promet d'être mortifère.

Plus que jamais, la fédération FO des Cheminots revendique l'abrogation des contre-réformes de 1997, 2014 et 2018, pour le retour à une SNCF une et indivisible sous monopole public d'Etat, seul système ayant démontré son efficacité et assuré le progrès du transport ferroviaire en France.

Merci pour votre attention.